

Délibération n°10

*Objet : Désignation
des membres de la
cellule locale
d'hygiène et de
sécurité*

Date de convocation :
01/06/2010

Date d'affichage :
01/06/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
22

Nombre de votants :
22

L'an deux mille dix,
le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOUCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer une cellule locale d'Hygiène et de Sécurité composée d'élus et d'agents de la collectivité qui aura pour mission de suivre la mise en œuvre du document unique d'hygiène et de sécurité et la politique de prévention et de sécurité du travail de la collectivité.

Il propose aux membres du Comité Syndical que cette cellule soit composée de 4 personnes :

- 2 élus : Le Président et Alain MALMON, Vice-Président,
- 2 agents : Laurent CASSÉ, Directeur, et Alain DELLAMARIA, chef d'équipe et agent chargé de la mise en œuvre du document unique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Décide créer une cellule locale d'Hygiène et de Sécurité,

Dit que cette cellule aura pour mission de suivre la mise en œuvre du document unique d'hygiène et de sécurité et la politique de prévention et de sécurité du travail de la collectivité.

Désigne les 4 personnes nommées ci-dessus comme membres de la cellule d'Hygiène et de Sécurité.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE